



Edito : Combattre pour nos adhérents ! - Conseil National 2021 : une résolution générale dont chacun doit se saisir - Le SNETAA gagne les combats pour les SEGPA ! Loi de transformation de la fonction publique, ou comment caporaliser les enseignants - Comité de suivi de la Voie Pro - Brèves : Mouvement INTRA, Titularisation, Contractuels, Covid & Examens

Combattre pour nos adhérents !

Faire du syndicalisme, ce n'est pas faire de la politique ! L'exacte définition du syndicalisme, si on s'en réfère à la charte d'Amiens, c'est défendre les intérêts matériels et moraux des adhérents. Oui, le SNETAA-FO, et plus largement la FNEC-FP-FO, n'interviennent pas pour donner des consignes de vote dans les élections politiques, qu'elles soient locales ou nationales. En cette période d'élections départementales et régionales, vous avez pu le constater, nous ne sommes pas venus vers vous pour vous influencer de quelques manières que ce soit. Bien évidemment, parfois, la frontière est très fine, il est possible que nos combats syndicaux, sur le fond, aient des échos dans les milieux politiques...

C'est par exemple le cas lorsque nous prenons position POUR l'enseignement des langues régionales, mais CONTRE la légalisation de l'enseignement à 100% en langue régionale dans les écoles publiques et CONTRE le financement communal des frais de scolarité d'une école privée. Oui, nous sommes Républicains et nous combattons tout ce qui porte atteinte aux principes d'indivisibilité et de laïcité de la République, sans qu'aucun lobbying n'ait de prise sur notre organisation !

Dans ce cadre là, les membres de notre Conseil National se réunissent une fois par an pour réfléchir, débattre et produire une

résolution générale qui rappelle les mandats nationaux et qui donne la ligne à suivre par tous les militants de l'organisation durant l'année scolaire à venir. C'est ce à quoi se sont attelés cette semaine du 14 juin au Cap d'Agde, 8 de nos militants du SNETAA-FO Bordeaux, dont les secrétaires départementaux, en participant aux travaux du Conseil National. Oui, je vous vois venir, le Cap d'Agde, c'est détente... Oui, détente, mais après que le travail ait été fait ! Autant vous dire qu'il faut être en grande forme si on veut pouvoir profiter un peu des lieux... Beaucoup de militants, exténués après les travaux, vont essentiellement se reposer afin d'être en mesure d'assumer leur mission dès le lendemain matin 8h.

Dans cette note, après cet édito, nous vous proposons notamment quelques textes qui vous permettront de comprendre la teneur des échanges et surtout du résultat produit par les membres du Conseil National. Vous pourrez ainsi constater, si besoin en était, que le SNETAA-FO est encore et toujours le syndicat de la Voie Pro !

Oui, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour défendre la Voie Pro et nous comptons sur vous tous, PLP & CPE, titulaires et contractuels, mais également AESH et AED, pour soutenir l'action du SNETAA-FO, le premier syndicat de la Voie Pro !

EM

Conseil National 2021 : une résolution générale dont chacun doit se saisir

Cette semaine s'est tenu le Conseil National du SNETAA-FO, déjà reporté deux fois à cause de la crise sanitaire. L'occasion de traiter de l'actualité dans nos LP, SEP, EREA et SEGPA, et de partager nos constats et expériences en tant que syndicalistes et professeurs, selon les établissements et les académies.

Les sujets qui nous (pré)occupent sont nombreux et, à défaut de les aborder ici de manière exhaustive, voici un rappel des points inscrits dans la résolution (qui sera publiée dans un prochain AP Magazine) qui a été votée à l'unanimité :

La loi de transformation de la fonction publique :

Une vision gouvernementale qui tente de mettre les syndicats sur le banc de touche, et qui laisse l'enseignant seul face à l'institution (voir le texte consacré à cette loi dans cette note). Or celui qui n'est pas en position de force doit pouvoir être représenté par un syndicat !

Transformation de la voie professionnelle :

3^{ème} année de mise en œuvre à la rentrée 2021 et ces adaptations sans les moyens nécessaires ne peuvent nous convaincre. Qui se satisfait pleinement du chef-d'œuvre ou de la co-intervention qui rognent sur nos enseignements disciplinaires ?! On comprend mieux ici pourquoi l'on nous nomme désormais « animateurs du savoir », et non plus « professeurs ».

Apprentissage :

On le rappelle, accepter des apprentis dans ses classes ne permet pas de sauver des postes ! Ils n'apportent aucune heure dans DGH. C'est la loi et c'est définitif ! Le financement de l'apprentissage n'a pas la même origine que la formation sous statut scolaire et les deux ne sont pas fongibles. Par ailleurs, ne nous méprenons pas, ce n'est pas une chance pour nos jeunes, qui doivent rester sous statut scolaire afin d'obtenir un diplôme qui leur permette d'être plus libres, d'être « mieux » libres... avant d'intégrer un monde du travail qui ne les ménagera pas forcément.

Le projet de réforme des retraites :

Le monstre qui sommeillait à cause de (grâce à) la crise est en train de s'éveiller. Il va nous falloir brandir l'épée de la colère et de la détermination afin de le combattre encore ! Ne rien lâcher, durant quelques semaines, pour nous assurer la sérénité de nos années de retraités...

Le Grenelle de l'éducation :

Une belle mascarade qui consacre notamment la rémunération au mérite, une augmentation des obligations de service, et l'oubli des milieux et fins de carrière.

Le SNETAA-FO a rappelé, lors de ce conseil national et dans sa résolution, ses revendications, dont :

- l'ouverture de places du CAP au BTS sous statut scolaire dans les LP ;
- l'application stricte des grilles horaires, sans détournement de ces heures ;
- l'opposition aux familles des métiers (secondes indifférenciées) qui réduisent le nombre de classes, alourdissent les effectifs et dé-spécialisent la formation.

Il a insisté sur l'absolue nécessité de revaloriser l'enseignant, et dans sa fonction, et dans son salaire.

Le SNETAA-FO revendique toujours l'accueil des publics les plus fragiles ou à besoins éducatifs particuliers de façon adaptée, avec les moyens indispensables au bien-être de ces élèves dans la classe. Il se bat par ailleurs pour que les AESH obtiennent un vrai statut.

Enfin, nous avons une pensée solidaire pour nos collègues d'Outre-mer qui subissent pour certains un développement inquiétant de la violence. Violence à laquelle tous n'échappent pas en métropole, mais l'Etat s'empare-t-il autant du problème quand mers ou océans projettent les problèmes à des milliers de km ?

Nous devons poursuivre avec fermeté le combat pour de meilleures conditions de travail, pour la sauvegarde de notre statut, pour une Ecole qui s'inscrive encore dans les valeurs de la République.

Et ce n'est qu'unis, nombreux, et solidaires que nous parviendrons à préserver notre métier, dans la durée.

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent »... Camus

Lætitia Calbet

Le SNETAA-FO gagne les combats pour les SEGPA !

Depuis plusieurs mois, le SNETAA-FO, au niveau National, mais aussi au niveau local, a dépensé beaucoup d'énergie afin de gagner des combats pour les SEGPA, pour les élèves, mais aussi et surtout pour les collègues PLP.

Ce fut le cas pour l'indemnité de professeur principal... Si le SNETAA-FO national avait obtenu la publication d'un décret obligeant les rectorats à verser l'ISOE part modulable à tous les collègues ayant été PP en classe de troisième SEGPA, dès l'année scolaire 2019-2020, concrètement, dans les académies, rien n'était fait. Il a donc fallu insister auprès du DRRH de l'académie de Bordeaux qui nous répondait systématiquement qu'il n'avait pas de solution « technique » pour le faire... La solution nous est venue du SNETAA-FO de l'académie d'Orléans-Tours qui nous a transmis un document validé par son administration... Un document permettant aux chefs d'établissement de signaler officiellement à la DPE les PLP qui avaient assuré cette mission de PP sur les deux dernières années scolaires... Nous avons alors transmis ce document au DRRH de l'académie de Bordeaux qui a décidé de l'utiliser ! Les collègues vont donc enfin pouvoir toucher leurs indemnités !

Ce fut aussi le cas pour tenter d'éviter la suppression d'heures d'atelier. Le SNETAA-FO Bordeaux qui a gagné ici ou là les combats, a porté cette revendication en tribune lors du Conseil National. Il semble que peu d'académies soient touchées... Pour le moment du moins. Nous espérons avoir été suffisamment convainquant pour que le National se saisisse du problème et aide les académies à contrer cette destruction des SEGPA.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour défendre les SEGPA avec sincérité et détermination ! Mais cela passe aussi par une implication active des collègues... Du plus grand nombre possible de collègues... Le SNETAA-FO compte donc aussi sur les collègues !

Loi de transformation de la fonction publique, ou comment caporaliser les enseignants.

Il est nécessaire de rappeler des aspects de cette loi qui se met désormais en place à marche forcée.

Cette « transformation », c'est le développement des leviers managériaux. En sonnant la fin du paritarisme, on retire aux syndicats leur contrôle sur les actes courants des carrières: les CAP ne sont plus consultées en ce qui concerne les carrières, la mobilité, les promotions. Dans sa grande magnanimité, la loi nous permet encore de déposer des recours. Lesquels, lorsqu'ils aboutissent, affirment l'absolue nécessité de saisir son syndicat quand la décision est estimée injuste.

Dès 2022, après les élections professionnelles, le principe d'une Commission Administrative Paritaire unique s'imposera à nous, regroupant tous les corps du second degré. Non, la fusion des corps n'est pas ici une idée sympathique ! Elle s'inscrit dans un contexte où la réduction des dépenses publiques s'est imposée comme une priorité, et où les boucs-émissaires sont les fonctionnaires ! Dont on attaque de manière décomplexée le statut. La matriochka second degré ne comptera donc plus qu'une poupée... Lors des élections pro de 2022, attention, le logo du SNETAA-FO, s'il subsiste, sera associé à celui de sa fédération, la FNEC-FP-FO.

Cette loi, c'est aussi la contractualisation à outrance, et les « contrats de projet » : des CDD compris entre un an et six ans, et qui n'ouvriront pas le droit à une titularisation. C'est encore la rémunération au mérite, si vous êtes un bon soldat-enseignant, ou l'exclusion de trois jours si l'on vous estime défaillant !

Vous vous reposiez sur vos lauriers ?! Et bien c'est fini ! Plus de ronronnement sous la faux du management ! On a dû estimer, encore une fois, que les professeurs n'étaient pas assez usés, désabusés, impliqués, motivés... Heureusement, on nous a inventé les RH de proximité... Attention, là encore, ceux-là ne doivent en aucun cas devenir une strate hiérarchique supplémentaire ! Le SNETAA y veille, et vous devez nous signaler tout abus. Le chef d'établissement va prendre suffisamment de place et acquérir encore plus d'autorité concernant votre carrière, nul besoin d'ajouter un œil de Moscou.

Les « idées » mises en oeuvre par cette loi sont nombreuses encore et particulièrement dommageables. Le gouvernement veut faire sauter les verrous du contrôle syndical, et nous nous battons car nous savons combien le SNETAA-FO Bordeaux est utile aux collègues, et il s'engage à l'être avec d'autant plus de force que ses capacités d'action sont attaquées !

Ne vous résignez pas, le SNETAA-FO Bordeaux est là !



Comité de suivi de la Voie Pro

Comme annoncé, la Rectrice a donc réuni le comité de suivi de la Voie Pro le mercredi 16 juin.

Elle était accompagnée essentiellement du Secrétaire Général du rectorat, de la DAFPIC et du Doyen des IEN... Des représentants des parents d'élèves étaient présents... Des responsables de l'enseignement privé aussi... La FSU, le Se-Unsa et le Sgen-Cfdt avaient des représentants.

A l'ordre du jour, l'évolution de la carte des formations, la transformation de la Voie Pro, l'Ecole inclusive et l'Orientation... Oui, un ordre du jour très ambitieux qui malheureusement n'a pas pu être respecté... En effet, sur les 2 heures prévues initialement, une bonne partie a été consacrée à la présentation de documents que nous aurions pu recevoir avant... A noter également qu'une intervention d'un représentant d'un syndicat de la Voie Pro a fait perdre du temps à tout le monde... Intervention ubuesque mettant en avant la nécessité de la négociation pour mettre en place correctement la réforme de la Voie Pro... Réforme qui a démarré il y a deux ans... Représentant d'une organisation syndicale qui avait refusé tout dialogue à l'époque laissant seul le SNETAA-FO limiter la casse autant que possible... Ubuesque !

Carte des formations : Pour son évolution, la Rectrice a souhaité nous rappeler les principes (co-portage avec la Région, protocole pluriannuel, etc.), les axes stratégiques (plan de relance, élévation du niveau de qualification, complémentarité avec la voie technologique, etc.), les ambitions (carte évolutive et dynamique, campus des métiers et des qualifications, familles des métiers, réseaux d'établissements, formations courtes MC, FCIL, labels et colorations, transformation de la Voie Pro, etc.) et les éléments de diagnostic... A noter que le terme agilité a été utilisé plusieurs fois, ce qui nous laisse perplexes. Que se cache-t-il derrière ? Des ouvertures et fermetures de formations plus régulières et selon les besoins des entreprises ?

Transformation de la Voie Pro : Il était prévu que nous puissions aborder la problématique du Chef d'œuvre et de la co-intervention... Nous avons seulement pu intervenir sur la problématique de la suppression des heures d'atelier en SEGPA dans certains établissements de la Gironde, du Lot & Garonne et des Pyrénées Atlantiques.

Ecole inclusive : Un inspecteur ASH a eu le temps d'intervenir pour nous parler de la sécurisation de l'orientation des jeunes en situation de handicap... La convention cadre handicap 2021-2024 proposera une plate-forme permettant de rapprocher les élèves en situation de handicap du milieu professionnel ordinaire ou adapté

Orientation : Pas eu le temps d'aborder le sujet...

Au final, cette réunion n'a pas été très utile. Le manque de préparation et d'organisation a été préjudiciable. La Rectrice souhaite réunir le comité deux fois par an... Il va vraiment falloir faire mieux la prochaine fois si elle veut nous persuader de son utilité ! Nous gagnerons plutôt à obtenir des audiences pour la Voie Pro. C'est aussi un conseil pour ceux qui n'ont pas compris qu'il était inutile de profiter de l'occasion pour remettre sur la table des luttes d'il y a deux ans.

En attendant, préparons-nous à accueillir les projets d'évolution de la carte des formations Pro et BTS... En octobre, elle sera bouclée !

Brèves

Mouvement INTRA :

Les résultats du mouvement INTRA ont été publiés ce mardi 15 juin... Pour ceux qui souhaitent faire un recours, la date butoir est le 23 juin. Tous ceux qui nous ont contactés via notre questionnaire, ont reçu le matériel pour les aider notamment à rédiger leur courrier. Le formulaire à compléter est en ligne sur notre site Internet. Il n'est pas encore trop tard pour bénéficier de l'aide du SNETAA-FO... En cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.gle/AGTzokNtM7S6AgWe9>

Titularisation :

Vous trouverez le calendrier des opérations de titularisation en ligne sur notre site Internet. A noter qu'en cas de convocation devant le jury, les stagiaires recevront leur dossier complet sur leur boîte académique entre le 14 et le 25 juin... Cela signifie que ceux qui n'auront rien reçu à ces dates, pourront donc considérer qu'ils seront titularisés !

Contractuels :

Le travail d'affectation de nos collègues contractuels par la DPE6 devrait débuter début juillet... Le SNETAA-FO, et plus largement la FNEC-FP-FO, ont décidé de s'assurer que les vœux de tous leurs adhérents, CDI & CDD, arriveraient bien sur les bureaux des gestionnaires de la DPE6. Nous aurons donc une audience avec la cheffe de bureau au cours de laquelle nous présenterons les situations. C'est pourquoi nous demandons à tous nos adhérents de compléter la fiche syndicale de suivi avant de nous la retourner par courriel ou par voie postale.

COVID & Examens :

Les chefs d'établissement avaient la possibilité de libérer les élèves de terminale 10 jours avant les examens... Pour éviter notamment le risque qu'il y ait un élève positif au COVID et que ses camarades soient alors considérés « cas contact »... Et ainsi éviter que les élèves soient alors obligés de passer leur examen en septembre ! Tous n'ont pas fait le bon choix... Et malheureusement, certains élèves en sont déjà victimes !

EXAMENS 2021



Agenda

Mercredi 23 juin

Dernier Comité Technique Académique de l'année

Mercredi 23 juin

Date butoir pour faire un recours sur l'INTRA